COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion électronique du 09 / 11 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

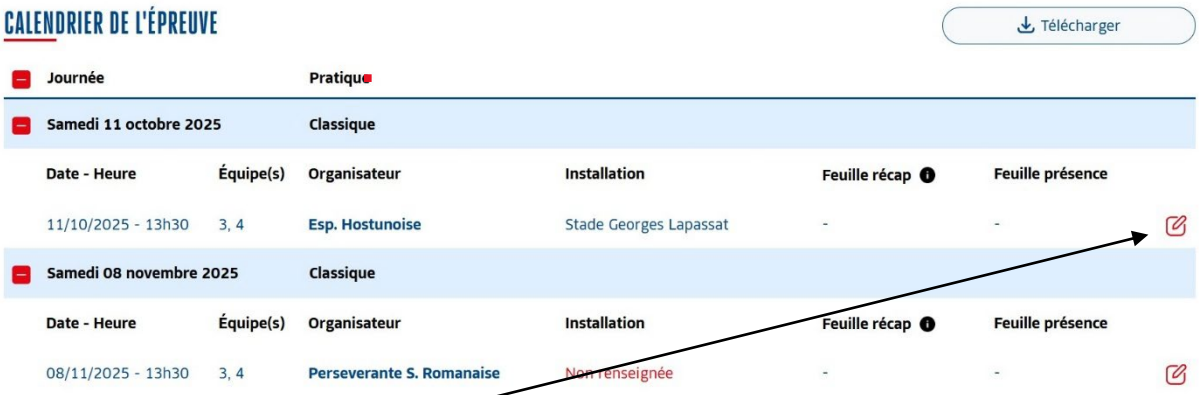
REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :
Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxxx – Equipes.

Exemples :
Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2
Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

TRANSMISSION FICHES PLATEAUX

Se rendre dans FOOTCLUBS :
Rubrique Epreuve puis,
- Foot animation loisir
- Calendriers
- Agenda
- Sélectionner le Plateau et renseigner.

POSSIBILITE DE COMMENTER EN QUELQUES MOTS LE DEROULEMENT DU PLATEAU



Vous cliquez sur le crayon.
Et vous renseigner les équipes présentes vous donner l'ensemble des informations sur le déroulement du plateau, en joignant le document support.

TRANSMISSION FMI

RAPPEL : Les FMI ou feuilles de rencontres papier doivent être transmises dans les 24h qui suivent la fin de rencontre.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U15F	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U18F	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :
Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :
Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).
Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :
Pour toutes les organisations les clubs se réfèreront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se réfèreront aux documents en ligne :

DECLARATION :
https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf

REFERENCES :
https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf

TOURNOIS AUTORISES :

AS VALLEE DOUX (Futsal) :

U11 le 02/01/2027.

U13 le 03/01/2027.

FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL IMPORTANT : FOOTBALL DES ENFANTS

Le format des plateaux, les pratiques et le temps de jeu restent identiques pour la saison 2026-27.
Les évolutions évoquées lors de la réunion Technique de JUIN 2026, ne seront applicables sur les organisations du District Drôme – Ardèche de Football qu'en SEPTEMBRE 2027.

Les modifications seront présentées aux clubs lors de réunions spécifiques durant la saison 2026-27.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 10h00.

Date Prochain plateau : Samedi 14 Novembre 2026.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 13h30.

Date Prochain plateau : Samedi 14 Novembre 2026.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 13h30 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire de pratique : Samedi 10h00.

HORAIRE OFFICIEL DES PLATEAUX 10h00 début des rencontres

Si vous ne pouvez pas organiser le plateau à cet horaire vous avez 2 possibilités :

- Demander à un autre club de l'organiser et en informer la commission des jeunes et l'ensemble des clubs participants.
- Changer l'horaire : dans ce cas vous devez avoir l'accord de l'ensemble des participants, en faisant la demande par la messagerie officielle en mettant en copie la commission des jeunes

Date prochain plateau : Samedi 14 Novembre 2026 10h00.

Le document support du plateau U11 est accessible sur le site du District dans la rubrique DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 **(joignable hors horaires de bureau)**
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 13h30.

UTILISATION FMI :

La FMI est mise en place pour l'ensemble des rencontres de tous niveaux (U13D1 à U13D6, hors Coupes). Merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès. Nous vous rappelons que celle-ci est obligatoire.

U13D1 :

Les clubs engagés au niveau U13D1 prendront soin de vérifier leur éligibilité au niveau CRITERIUM Bet C selon les attendus de la LAURAFoot (Voir Règlements Généraux LAURAFoot pages 82 à 85).

U13D1/U13D2 :

5é Journée : Le 14/11/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

U13D3/U13D4/U13D5/U13D6 :

2é Journée : Le 14/11/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

FESTIVAL PITCH U13 :

Plateaux cadrage : Mercredi 11/11/2026.
Date 3é TOUR : Samedi 12/12/2026.

COUPE Charles ANDRE :

Date 2é Tour : Samedi 12/12/2026.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

CHAMPIONNATS
U15 D1 : /

U15 D2 :

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEE MANQUANTE du 08/11/2026 :
FOOT MONT PILAT (A).

U15 Brassage :

Poule D :
J4 du 08/11/26 : ACE 1 vs FC PORTOIS 1 est reportée au 29/11/2026.
Poule H :
J4 du 08/11/26 : Ol CTRE ARDECHE 2 vs Ent SAUZET SAVASSE est reportée au 29/11/2026.
Poule J :
J4 du 08/11/26 : Ent FCV SCBA 2 vs AS BERG HELVIE 2 est reportée au 29/11/2026.
Poule K :
J4 du 08/11/26 : US St JUST St MARCEL vs SC BG ST ANDEOL est reportée au 29/11/2026.

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 2 premiers de chacune des 11 poules + les 8 meilleurs 3é de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D4 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 3é de poules non retenues en D3 (3) + les 4é de poules, les 5é de poules et les 5 meilleurs 6 é (Selon Art 28 des RS du DDAF).

Les équipes non retenues en pour la 2é phase D3 ou D5 seront reversées en D5 et pourront être accompagnées des équipes pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

COUPES U15 :

Coupe JP QUINTIN :

1/8é Finale : le 14/02/2027.

Coupe Gilbert PESTRE :

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.
1/16é de finale : 29/11/2026

U15F

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22 ; AUBERT Philippe, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Dimanche 10h00.

Préparation 2é Phase : *Début 07/02/2027*

A l'issue de la 1ère Phase les 4 premières de chaque poule seront regroupées en poule HAUTE.
Les équipes classées de la 5é à la 8é place de chaque poule seront regroupées en poule BASSE.

Nota : 2 équipes du même club ne pourront pas être présentes dans la même poule.

COUPE DESTIA Roselyne-LAULAGNET

1/8é Finale : le 31/01/2027. Les rencontres sont en ligne.

U17

Responsables : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57(U17D1-D2) ; Ludovic GAYFFIER (U17 Brassages).
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations au club DE FC MUZOLAIS pour sa qualification au 6é Tour programmé le 22/11/2026.

CHAMPIONNATS :

U17 D1 :

Rencontres du 07/11/2026
VALLIS AUREA FOOT / FC MUZOLAIS est reportée au 19/12/2026 (Cause Gambardella).
OL CENTRE ARDECHE – FC EYRIEUX EMBROYE est reportée au 19/12/2026.

Rencontre du 21/11/2026 – journée 06 :
OL CTRE ARDECHE / FC MUZOLAIS est reportée au 23/01/2027 (Cause Gambardella).

U17 D2 :

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES MANQUANTES du 07/11/2026 :
Ent HERMITAGE CHATO9 1 (A), ES VALENTINOIS 26 (B).

U17 Brassage :

Formule sportive saison 2026-2027 :

Les 30 équipes retenues pour la 2é phase D3 seront déterminées comme suit (1 seule équipe par club) :

-Les 4 premiers de chacune des 7 poules + les 2 meilleurs 5é de poules (Selon Art 28 des RS du DDAF).

-Les équipes non retenues en pour la 2é phase D3 seront reversées en D4 et pourront être accompagnées des équipes nouvellement engagées.

Poule A :
J4 du 07/11/26 : US DROME PROVENCE 1 vs AS VEORE MONTOISON 2 est reportée au 28/11/2026.
Poule E :
J4 du 07/11/26 : US St JUST St MARCEL vs SC BG ST ANDEOL est reportée au 28/11/2026.
Poule G :
J4 du 07/11/26 : US MONTELIER 2 vs AS CORNAS 2 est reportée au 28/11/2026.

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES MANQUANTES du 07/11/2026 :
Ent SAVASSE SAUZET 1 (A), FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR (A).

FORFAIT JOURNEE : J4 du 07/11/2026 ; FC BBM 2 (E), FC PORTOIS (F).
FORFAIT GENERAL **: Ent FC VALLON SC BASSE ARDECHE 2 (E) ; US PORTES HTES CEVENNES (F).**

COUPES U17 :

Coupe VIVIER BOUDRIER (D1+D2) : 2é Tour le 11/11/2026. L'équipe du FC MUZOLAIS est exemptée de ce tour encore qualifiée en Coupe GAMBARDELLA, à la date du tirage.

A noter : La rencontre Ent SARRAS S ST VALLIER / CO CHATEAUNEUF DU RHONE est inversée. Ent SARRAS S ST VALLIER a déjà reçu le tour précédent. C'est donc le CO CHATEAUNEUF DU RHONE qui recevra le 11 novembre à 12h30.

Coupe District (Brassage) :
1/8é de finale : 13/02/2027.

U18F

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 15h00.

U18F à 11 (FORMAT INTERDISTRICTS) : /

U18F à 8 :
4é Journée : 07/11/2026.
Match AS CORNAS vs FC MONTELIMAR est reporté au 19/12/2026.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaire de pratique : Samedi 15h00.

CHAMPIONNATS

U20 D1 :
Rencontre du 10/10/26 – journée 04 :
Ent BEAUMONTELEGER – ST MARCEL VAL / FC BOURG LES VALENCE est reportée au 19/12/2026.

Rencontre du 07/11/26 – journée 05 : (Cause GAMBARDELLA)

OL CENTRE ARDECHE / FC MUZOLAIS est reportée au 19/12/26.

Rencontre du 14/11/26 – journée 06 :

FC MUZOLAIS / ASF PIERRELATTE est inversée à la suite des travaux sur le terrain du FC MUZOLAIS.

Rencontre du 21/11/26 – journée 07 :

FC EYRIEUX EMBROYE / FC MUZOLAIS est reportée au 23/01/27 (Cause Gambardella)

U20 D2 :

Rencontre du 10/10/26 – journée 04 :

Ent ASD FCCBG USP / ATHL FOOT CEVENNES est reportée au 11/11/2026.

Rencontres du 07/11/26 – journée 05 :

Ent FCV SC BA / US CHANAS SERRIERES est reportée au 19/12/2026.

BREN FC / AS CHAVANAY est reportée au 19/12/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE MANQUANTE du 07/11/2026 :

ES VALENTINOIS 26.

FORFAIT GENERAL **: US PORTES HTES CEVENNES**

COUPE U20 Georges ETIENNE :

Le 2er tour de la coupe est en ligne. Les rencontres se dérouleront le 11/11/26. L'équipe du FC MUZOLAIS encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA à la date du tirage, est exemptée de ce tour.

Tour de Cadrage : le Mercredi 11/11/2026.

1/8é de finale : 13/02/2027.